

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

Numéro SIRET : 223 500 018 00013

Poste comptable : Paierie départementale

M. 52

**COMPTE ADMINISTRATIF
voté par nature**

BUDGET PRINCIPAL

ANNÉE 2018

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le compte administratif 2018 s'établit à un montant de dépenses réelles de 1 007 M€.

L'année 2018 a enregistré une dernière modification de périmètre, suite aux transferts de compétence à la Région dans le cadre de la loi NOTRe. En effet, alors que le Département a continué à assurer l'exercice de cette compétence pour le compte de la Région jusqu'au 31 août 2017, il ne l'exerce plus depuis. Le montant total de dépenses figurant au compte administratif 2018 apparaît donc en diminution par rapport à 2017.

Par ailleurs, l'année 2018 a été placée sous le signe de l'encadrement des dépenses de fonctionnement dans le cadre de la loi de programmation des finances publiques 2018 – 2022, au titre de laquelle le Département a signé un contrat financier avec l'Etat.

Les données brutes du compte administratif 2018 du Département sont les suivantes :

- Dépenses :

	CA 2017 en M€	CA 2018 en M€	Variation en volume	Variation en %
Dépenses de fonctionnement	841,01	828,03	- 12,98	- 1,54 %
Capital de la dette	55,61	55,26	- 0,35	- 0,63 %
Investissement hors dette*	116,91	124,46	7,55	6,46 %
TOTAL	1 013,53	1 007,75	- 5,78	- 0,57 %

*Hors travaux en régie

En intégrant les travaux d'investissement réalisés en régie, soit 4,98 M€, le montant des investissements réalisés en 2018 s'élève à 129,45 M€, contre 120,53 M€ en 2017.

Les données budgétaires en dépenses ainsi recalculées s'établissent ainsi :

	CA 2017 en M€	CA 2018 en M€	Variation en volume	Variation en %
Dépenses de fonctionnement	841,01	828,03	- 12,98	- 1,54 %
Capital de la dette	55,61	55,26	- 0,35	- 0,63 %
Investissement hors dette	120,53	129,45	8,92	7,40 %
TOTAL	1 017,15	1 012,73	- 4,41	- 0,43 %

- Recettes

	CA 2017 en M€	CA 2018 en M€	Variation en volume	Variation en %
Recettes de fonctionnement*	942,39	950,40	8,01	0,85 %
<i>Travaux en régie</i>	3,62	4,98		
Recettes d'investissement**	33,37	24,17	- 9,20	25,4 %
Emprunt	45,40	25,00	- 24,60	- 35,1 %
TOTAL	1 024,78	1 004,55	- 0,22	- 1,97 %
Variation de l'excédent		- 8,17		

* hors reprise du résultat, hors cessions immobilières

** avec produit des cessions immobilières

Le niveau de réalisation du budget est très proche de celui constaté en 2017 pour la section de fonctionnement et ressort en hausse pour la section d'investissement. En fonctionnement, il s'établit à 97,4 % du total des crédits inscrits (97,3 % en 2017), et 97,6 % des crédits prévus au budget primitif 2018 (niveau proche de celui de 2017 : 97,7%).

En matière d'investissement, le niveau de réalisation des dépenses (hors dette) s'établit à 95,5 % des crédits inscrits, et 89,9 % des crédits prévus au budget primitif, soit des niveaux supérieurs à ceux enregistrés en 2017 qui s'établissaient respectivement à 88,7 % et 84,5 %.

Globalement, l'année 2018 s'est ainsi caractérisée par :

- Une maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement, malgré la progression encore marquée des dépenses du secteur de l'action sociale. A périmètre égal, les dépenses de fonctionnement n'ont en effet évolué que de + 1,6 %. Une fois les retraitements pris en compte, la progression des dépenses permet au Département de respecter le taux d'évolution (+ 1,2 %), issu de la loi de programmation pluriannuelle des dépenses publiques.

- Un dynamisme des recettes de fonctionnement, qui s'est traduit par une évolution de leur produit, à périmètre égal, de + 4,3 %.

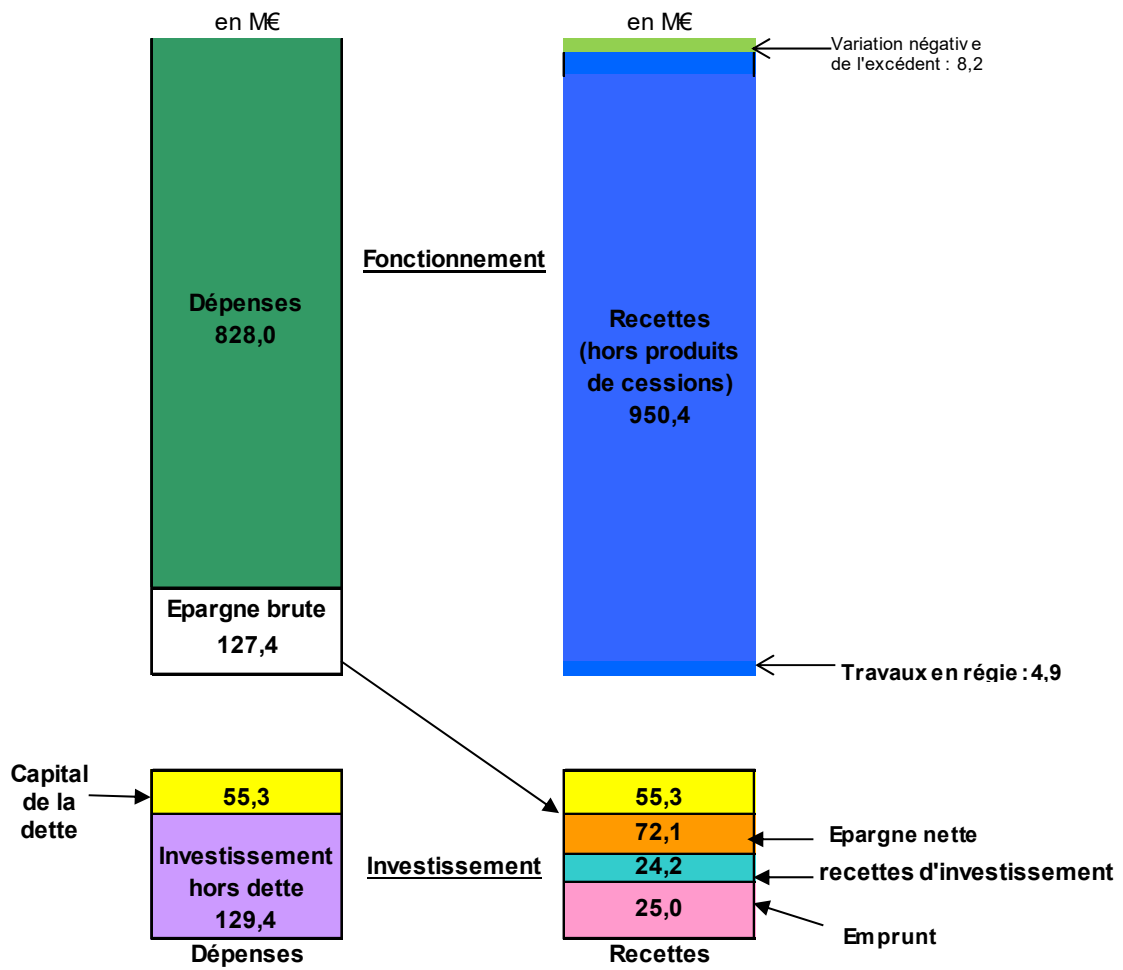
- Une augmentation des dépenses d'investissement réalisées.

Compte tenu des éléments précédents, l'épargne brute est en augmentation. Elle s'établit à 122,4 M€, contre 101,4 M€ en 2017, hors prise en compte de la production immobilisée. Après intégration de la production immobilisée (travaux en régie), l'épargne brute s'établit à 127,4 M€, contre 105 M€ au compte administratif 2017. L'épargne nette, qui tient compte de l'amortissement du capital de la dette, s'élève à 72,1 M€, contre 49,4 M€ à l'issue de l'exercice 2017.

Ce niveau d'épargne a permis au Département de limiter à 25 M€ le recours à l'emprunt et de réduire son encours de dette au 31 décembre de 30 M€ et ainsi de maîtriser le coût de frais financiers.

Après reprise du résultat 2017, soit 27,2 M€, le résultat global de clôture de l'exercice 2018 s'établit à 19 M€, et est conforme à celui du compte de gestion présenté par le comptable public, sur lequel l'Assemblée est appelée à se prononcer par ailleurs.

Le schéma ci-dessous synthétise l'équilibre de l'exercice 2018 :



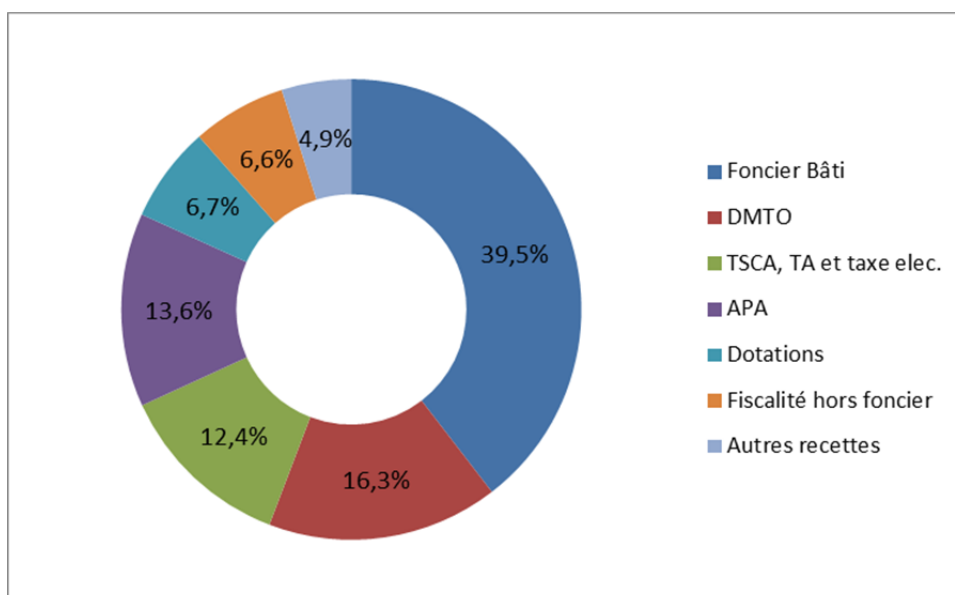
I- Des recettes de fonctionnement en nette augmentation

Les recettes de fonctionnement (hors cessions) de l'exercice 2018 progressent de 0,9 % par rapport à 2017, soit un volume supplémentaire de 8 M€.

Il convient toutefois de tenir compte du transfert de la compétence transports à la Région qui a modifié le périmètre des recettes. Ainsi, la recette compensatrice de la Région pour les dépenses assumées en 2017 par le Département s'est élevée à 31 M€.

Déduction faite de cette recette exceptionnelle perçue en 2017 et hors fonds de péréquation, les recettes de fonctionnement ont augmenté en 2018 de 4,3%, soit un volume total de 38,6 M€ (hors travaux en régie).

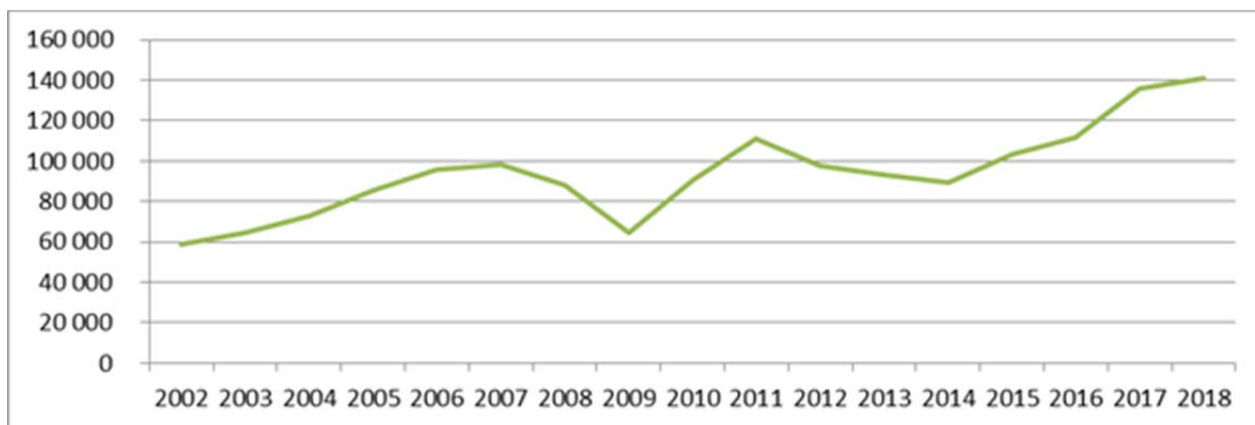
Cette évolution repose sur le foncier bâti et la fiscalité indirecte comme l'illustre le graphique ci-dessous qui ventile la répartition des augmentations :



1 – Des droits de mutation qui demeurent élevés

Les droits de mutation se sont élevés à 176,1 M€, soit une augmentation de 3,9 % par rapport à 2017 ; une évolution plus faible que celle enregistrée au cours des quatre dernières années, mais qui a représenté 16,3 % de la croissance totale des recettes de fonctionnement du Département d'Ille-et-Vilaine.

En « base 2002 » c'est-à-dire avec le taux de l'époque, ce produit est cependant le plus important enregistré depuis seize ans comme l'illustre le graphique ci-après :



2 – Des recettes fiscales directes en hausse

Le produit issu de la fiscalité directe a progressé de 8,4 %. Les bases ont augmenté de 3,0% avec une revalorisation forfaitaire actée à 1,2 %. La progression physique a donc été de 1,8 %.

L'effet base notifié en début d'année a ainsi produit 5,2 M€ de recettes supplémentaires auxquelles s'ajoutent 0,6 M€ de rôles complémentaires et 0,1 M€ issus du lissage du produit des locaux assujettis à la RVLLP (révision des valeurs locatives des locaux professionnels).

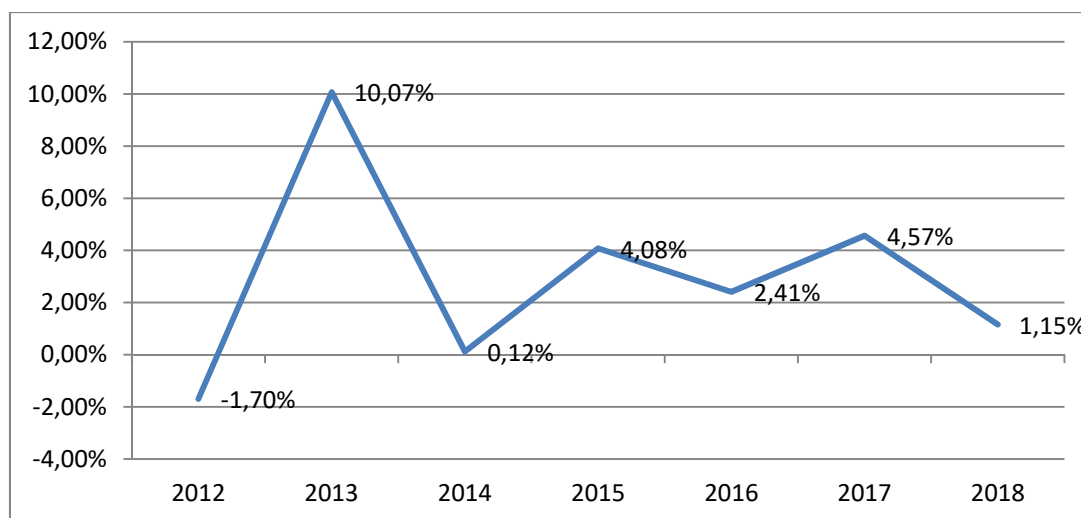
L'augmentation du taux, qui est passé de 18,9 % à 19,9 %, a permis une progression du produit de 10,8 M€.

La croissance de la CVAE a été de 1,15 % soit légèrement supérieure à la moyenne nationale qui a été de 0,85 %.

Le tableau ci-dessous indique ces écarts ces dernières années :

	2015	2016	2017	2018
CVAE CD35	4,08 %	2,41 %	4,57 %	1,15 %
CVAE National	4,45 %	1,40 %	4,26 %	0,85 %
Ecart	- 0,37 %	1,01 %	0,31 %	0,30 %

A base égale en neutralisant la réforme issue du transfert de CVAE à la Région, l'évolution annuelle est la suivante :



Le produit des IFR s'est élevé à 1,72 M€ et a progressé de 3,4 % par rapport à 2017, pour une croissance moyenne annuelle de 4,8 % depuis 2012. Si cette somme demeure faible, la croissance de cette recette reste très soutenue, la part la plus importante concernant les stations radioélectriques pour 0,96 M€, soit 57,4 % du produit.

La décomposition des recettes fiscales est la suivante :

En M€	CA 2017	CA 2018	Evolution
CVAE	62,6	63,3	+ 1,1 %
IFER	1,66	1,72	+ 3,4 %
Taxe Foncière	199,4	216,1	+ 8,4 %
Rôles supp.	0,8	0,8	0,0 %
Total	264,5	281,9	+ 6,6 %

3 – Une stabilité des dotations de l'Etat

Compte tenu de la disparition de la contribution pour le redressement des finances publiques qui se traduisait par des baisses significatives de cette dotation au plan national, la DGF (à périmètre constant) a progressé au niveau national globalement de 0,36 %.

Le Département a vu sa DGF croître sous l'effet de l'augmentation de population (+ 11 565 habitants) qui a permis une augmentation de la dotation forfaitaire de 0,8 M€. La dotation de péréquation urbaine et l'attribution de compensation sont restées à leur niveau antérieur, soit respectivement 16,3 M€ et 33,7 M€.

La dotation générale de décentralisation (DGD) et le fonds national de garantie individuelle de la ressource (FNGIR) sont stables.

Les allocations compensatrices de fiscalité directe et la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) ont baissé de 0,3 %.

En M€	CA 2017	CA 2018	Evolution
DGF	113,4	114,2	+ 0,8 %
DGD	6,3	6,3	0,0 %
DCRTP	24,34	24,28	- 0,3 %
FNGIR	21,0	21,0	0,0 %
Compensations fiscales	5,33	5,31	- 0,3 %
Total	170,4	171,2	+ 0,5 %

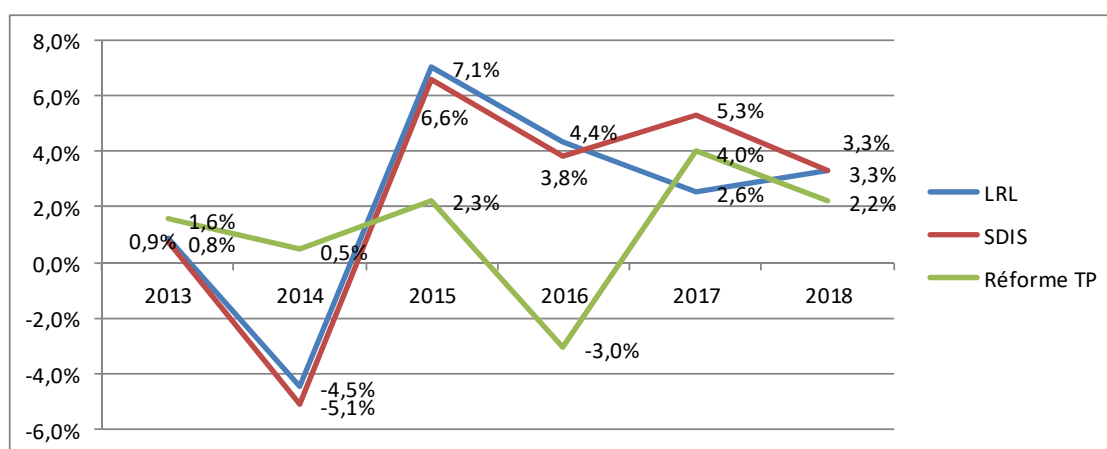
4 – Des recettes fiscales indirectes aux évolutions différenciées

La taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA) a progressé de 2,7 %, soit + 3 M€ supplémentaires.

La décomposition de cette recette est la suivante :

En M€	CA 2017	CA 2018	Evolution
Loi liberté et responsabilités locales	32,0	33,0	+ 3,3%
SDIS	16,6	17,2	+ 3,3%
Réforme fiscale	62,8	64,2	+ 2,2%
Total	111,4	114,4	+ 2,7%

La différence en terme d'évolution provient du mode d'alimentation des assurances : risque d'incendie et risque navigation maritime et fluviale des bateaux de sport ou de plaisance (loi libertés et responsabilités locales), véhicules terrestres à moteur (SDIS), assurance maladie et assurance garantissant les pertes d'exploitation consécutives à l'incendie dans le cadre d'une activité industrielle, commerciale, artisanale ou agricole (réforme fiscale) :



La taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) perçue en 2018 a progressé de 0,7 % soit 0,3 M€ supplémentaires.

La décomposition de la TICPE est la suivante :

En M€	CA 2017	CA 2018	Evolution
RSA socle	33,7	33,7	0 %
RSA majoré	6,6	6,6	0 %
Loi liberté et responsabilités locales	8,0	8,3	+ 4,0 %
Total	48,3	48,6	+ 0,7 %

Cette recette, dont la majeure partie est destinée à compenser le transfert du RSA socle, est très peu évolutive car assise sur les volumes de carburants.

Le produit perçu au titre de la taxe d'aménagement directement lié au dynamisme du marché immobilier est en forte hausse avec une progression 17,2 % soit + 2,1 M€. A l'inverse la taxe d'électricité assise sur les quantités livrées d'électricité est en baisse de 1,8 %.

Le détail de leur évolution est le suivant :

En M€	CA 2017	CA 2018	Evolution
Taxe d'aménagement	12,2	14,3	+ 17,2%
Taxe sur l'électricité	11,4	11,2	- 1,8%
Total	23,6	25,5	+ 8,4%

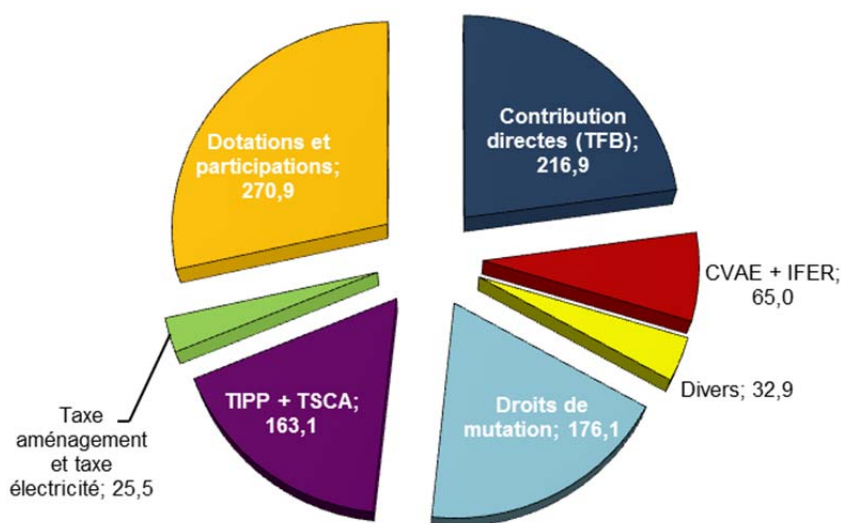
5 – Les autres recettes en forte hausse

Les autres recettes de fonctionnement sont en progression de 8,2 M€ (+ 7,7 %) passant de 106,2 M€ à 114,4 M€.

La majeure partie de cette progression provient des dotations APA qui passent de 33 M€ à 38,5 M€ soit + 5,5 M€.

La variation de la recette CNSA (APA 1^{ère} part et APA seconde part) entre 2017 et 2018 s'explique, d'une part, par une hausse de l'enveloppe notifiée pour 2018 et, d'autre part, par une régularisation négative enregistrée en 2017.

La répartition des recettes de fonctionnement par grands postes s'établit comme suit :



II- Une évolution maîtrisée des dépenses de la section de fonctionnement

Globalement les dépenses de fonctionnement du Département se sont établies à 828 M€. Hors fonds de péréquation, ces dépenses se sont élevées à 806,9 M€, en diminution de 1,9 % par rapport aux dépenses constatées au CA 2017.

L'année 2018 a cependant enregistré une modification du périmètre des dépenses de fonctionnement, en raison du transfert total de compétences opéré vers la Région en matière de transports. L'année 2017 avait enregistré un montant 28,1 M€ de dépenses directes à ce titre, auxquelles se sont ajoutés les coûts de personnel encore pris en charge par le Département, soit 1,4 M€, financés *via* une dotation de la Région. A l'inverse, en 2018, le Département a reversé à la Région 1,2 M€ de régularisation correspondant au solde entre la dotation versée par la Région et les dépenses réalisées par le Département.

Au total, à périmètre égal, les dépenses de fonctionnement, hors fonds de péréquation, se sont élevées à 805,7 M€, soit une hausse limitée à 1,6 %.

Cette évolution résulte, pour une part, de dépenses nouvelles qui s'imposent au Département ou qui résultent de contrats passés avec l'Etat, ainsi que de dépenses de fonctionnement qui correspondent à la réalisation de travaux d'investissement (travaux en régie). Le contrat signé avec l'Etat a permis de prendre en compte le caractère particulier de ces dépenses. Ainsi, au total, sous réserve de la confirmation définitive de l'Etat, 7,8 M€ ont pu faire l'objet d'un retraitement dans le cadre de ce contrat. Au final, l'évolution des dépenses de fonctionnement du Département d'Ille-et-Vilaine est en conformité avec le taux prévu par le contrat à savoir + 1,2 %.

Globalement, les dépenses de fonctionnement ont augmenté en volume de 13 M€. Dans le même temps, les dépenses du secteur social, à elles seules, ont évolué de 16 M€, les autres dépenses enregistrant, en revanche, une diminution de 3 M€.

1- Une hausse encore significative des dépenses du secteur social

L'exercice 2018 a connu une progression encore soutenue des dépenses d'action sociale. Globalement, les dépenses réalisées à ce titre s'élèvent à 521,3 M€ contre 505,3 M€ en 2017, soit une hausse de 3,2 %. En y ajoutant la compensation versée à Rennes Métropole au titre du transfert de compétences sociales, soit 3,2 M€, les dépenses totales de ce secteur s'élèvent à 524,5 M€. Toutefois, les facteurs de hausse ont évolué. En 2018, c'est le secteur de la protection de l'enfance qui a connu la plus forte progression, compte tenu notamment de la prise en charge des mineurs non accompagnés (MNA) et de l'augmentation en parallèle du nombre d'enfants placés auprès du Département, hors MNA.

L'évolution des dépenses d'action sociale par grands secteurs s'établit comme suit :

- Enfance - Famille

	CA 2017	CA 2018	Evolution
en volume	132,85 M€	140,32 M€	+ 7,47 M€
en %			+ 5,6 %

Les dépenses de ce secteur ont connu une évolution importante. Globalement, la hausse des dépenses s'élève à 7,5 M€ et tient en grande partie à l'accueil des mineurs non accompagnés, dont le nombre pris en charge par le Département est passé de 492 à 629 durant l'année 2018, soit une hausse de plus de 27%. En parallèle, le nombre d'enfants placés auprès du Département, hors MNA, a connu une progression de 3,9 %.

- Personnes handicapées

	CA 2017	CA 2018	Evolution
en volume	141,08 M€	145,54 M€	+ 4,46 M€
en %			+ 3,2 %

L'évolution enregistrée sur ce secteur s'explique notamment par la PCH, au titre de laquelle la dépense s'est élevée à 28,8 M€ au lieu de 27,4 M€. Par ailleurs, les dépenses au titre des frais d'hébergement en établissements pris en charge par le Département se sont élevées à 111,9 M€ contre 109,4 M€ en 2017. La hausse enregistrée en ce domaine intègre notamment les augmentations de capacités d'accueil décidées antérieurement.

- Personnes âgées

	CA 2017	CA 2018	Evolution
en volume	123,28 M€	123,97 M€	+ 0,69 M€
en %			+ 0,6 %

Ce secteur enregistre en 2018 une stabilité des dépenses.

- Insertion

	CA 2017	CA 2018	Evolution
en volume	108,11	111,52 M€	+ 3,41 M€
en %			+ 3,2 %

La progression des dépenses enregistrée sur ce secteur correspond essentiellement à l'évolution des sommes versées au titre du RSA, qui se sont élevées à 96,08 M€ en 2018 contre 93,05 M€ en 2017.

2- Une diminution globale des autres dépenses

A périmètre égal (hors transports et hors péréquation), les dépenses de fonctionnement autres que l'action sociale ont connu une diminution de 1,1 % par rapport à 2017. Cette réduction tient notamment à la réduction sensible des frais financiers enregistrés sur l'exercice 2018 (- 3,3 M€ par rapport à 2017). Cette évolution tient également à la modération de l'évolution enregistrée sur les autres postes :

- Les charges de personnel : les dépenses de personnel, comprenant l'ensemble du personnel départemental travaillant sur ses différentes missions, y compris les personnels relevant du secteur social, hors rémunération des assistants familiaux, se sont élevées au total à 159,5 M€, contre 158,8 M€ en 2017 (hors personnel transféré à la Région), soit une légère hausse de 0,5 %, témoignant de la bonne maîtrise de la masse salariale par le Département. S'ajoute à ce budget la rémunération des assistants familiaux, soit 34,2 M€.

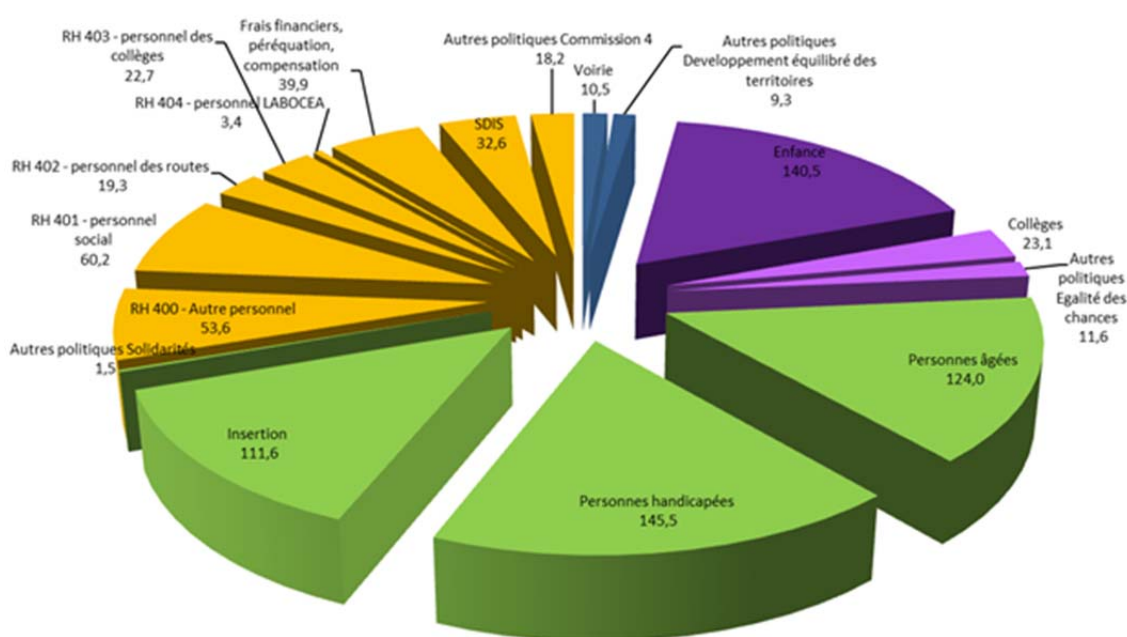
- Les dépenses en faveur du SDIS : le montant total de la contribution versée au SDIS s'est élevé à 30,6 M€, contre 31,2 M€ en 2017. Cette réduction correspond à une nouvelle modalité de calcul de la contribution, qui a fait l'objet d'un ajustement à ce titre en décembre 2018. Il s'y est ajouté les frais d'entretien et de gestion de l'ensemble des bâtiments des services incendie et de secours, soit 2 M€.

- Les dépenses de fonctionnement en faveur des collègues se sont élevées à 23,1 M€, contre 22,5 M€ en 2017. Elles correspondent aux dotations de fonctionnement des collègues, publics et privés, soit 19,5 M€, auxquelles il convient d'ajouter les dépenses prises en charge directement par le Département, en particulier la fourniture d'énergie et d'électricité, soit 2,9 M€.

- 3,4 M€ ont par ailleurs été versés aux tiers dans le cadre des contrats de territoire.
- 8,5 M€, hors contrats de territoire, ont été consacrés aux politiques en faveur de la culture, du sport et de la jeunesse.
- Les frais financiers, comprenant les intérêts de la dette ainsi que les opérations de couverture (swap), ont connu une baisse notable, et se sont élevés à 10,2 M€.

Globalement, les dépenses d'intervention et de gestion courante, imputées en section de fonctionnement, se sont réparties comme suit entre les différentes politiques du Département :

Répartition des dépenses de fonctionnement par domaine – CA 2018 (en M€)



- commission 1 : Développement équilibré des territoires
- commission 2 : Egalité des chances
- commission 3 : Solidarités
- commission 4 : RH, Finances, Sécurité et moyens généraux

II- Des dépenses d'investissement en augmentation

Les dépenses d'investissement réalisées en 2018 s'élèvent à 129,4 M€ (y compris travaux en régie à hauteur de 4,9 M€), soit un niveau supérieur à celui enregistré au titre de l'exercice 2017 (120,5 M€).

Il convient d'ajouter que, depuis 2017, le Département a transféré à Rennes Métropole et à la Région la réalisation de dépenses d'investissement dans le cadre des transferts de compétence opérés par la loi NOTRe. Le montant de ces versements s'élève à 3,2 M€.

La hausse des investissements réalisés a porté sur les travaux en maîtrise d'ouvrage du Département, dont le montant s'est élevé au total à 87,5 M€, dont 4,9 M€ de travaux en régie, contre 75,5 M€ en 2017. Il est également à noter que cette progression concerne essentiellement les travaux de bâtiment, au titre desquels les dépenses sont passées de 24,2 M€ en 2017 à 35,5 M€ en 2018, compte tenu de l'avancement des programmes dans les secteurs des bâtiments du SDIS et des collèges.

Le domaine des opérations en maîtrise d'ouvrage départementale a également enregistré un taux de réalisation plus élevé que le secteur des subventions :

- Equipements départementaux : 87,5 M€, soit 92,2 % des crédits inscrits, et 92,4 % des crédits prévus au BP,
- Subventions d'équipement : 42,0 M€, soit 88,9 % des crédits inscrits et 77,2 % des crédits prévus au BP.

S'agissant des **équipements départementaux**, 39,9 M€ ont été consacrés aux travaux routiers, dont près de 14 M€ ont porté sur les axes Rennes-Redon et Rennes-Angers. 7,4 M€ ont également été consacrés aux opérations de modernisation routière et 8,4 M€ ont porté sur les travaux de grosses réparations de voirie.

18,7 M€ ont été consacrés aux travaux de bâtiments et équipements des collèges. Les travaux de bâtiments ont notamment porté sur les opérations de restructuration des collèges de Montauban et Tinténiac, ainsi que sur le lancement de l'opération de Laillé. Par ailleurs, 4 M€ ont été consacrés aux grosses réparations et opérations d'amélioration dans les collèges.

Au titre des équipements des collèges, 2,9 M€ ont été consacrés aux équipements informatiques.

Au titre des **subventions d'équipement versées**, plus de 12 M€ ont été consacrés au soutien des projets communaux et intercommunaux au travers les dispositifs de contrats de territoire (8,3 M€), du Fonds de solidarité territorial (2,8 M€) et du bouclier rural (0,7 M€).

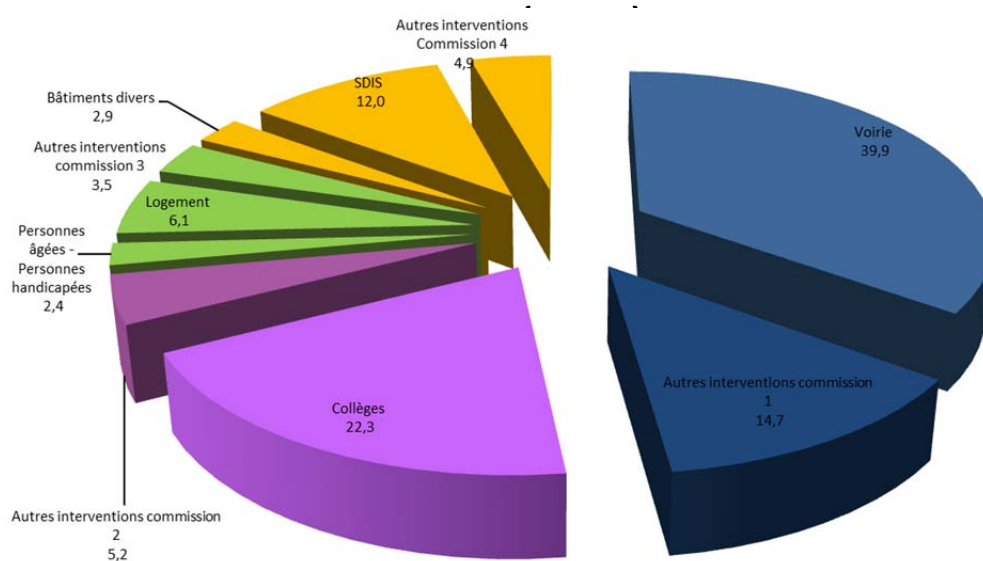
Par ailleurs, les programmes d'aide en matière de logement ont mobilisé 5,5 M€.

Au titre des infrastructures de transport, 5,5 M€ ont été versés pour le métro sur le territoire de Rennes Métropole et 4,2 M€ ont également été consacrés au Pôle d'échange multimodal de Rennes. Parallèlement, le Département a poursuivi l'opération de suppression du PN de St Médard et dépensé à ce titre 4,9 M€.

Globalement, les dépenses d'investissement se sont réparties par grands secteurs comme suit :

Domaine	Montant CA 2018 (en crédits de paiement)		
	Hors contrats de territoire	contrats de territoire	Total
Routes	39,87		39,87
Collèges	22,28		22,28
Infrastructures - Transports	15,19	0,39	15,58
SDIS	12,03		12,03
Autres bâtiments départementaux	7,36		7,36
Habitat - Logement	5,50	0,55	6,06
Aménagement du territoire <i>dont FST + Enveloppe Plan de relance + Bouclier rural</i>	3,81	2,09	5,90
Environnement, eau et assainissement	2,75	0,26	3,02
Sport, culture, jeunesse	0,18	4,56	4,74
Etablissements sanitaires et sociaux	3,08	0,07	3,16
Tourisme	0,48	0,34	0,82
Enseignement supérieur et recherche	2,06		2,06
Crédits autres secteurs	6,56	0,03	6,59
TOTAL	121,15	8,30	129,45

Répartition des dépenses d'investissement par domaine



IV- Financement des investissements

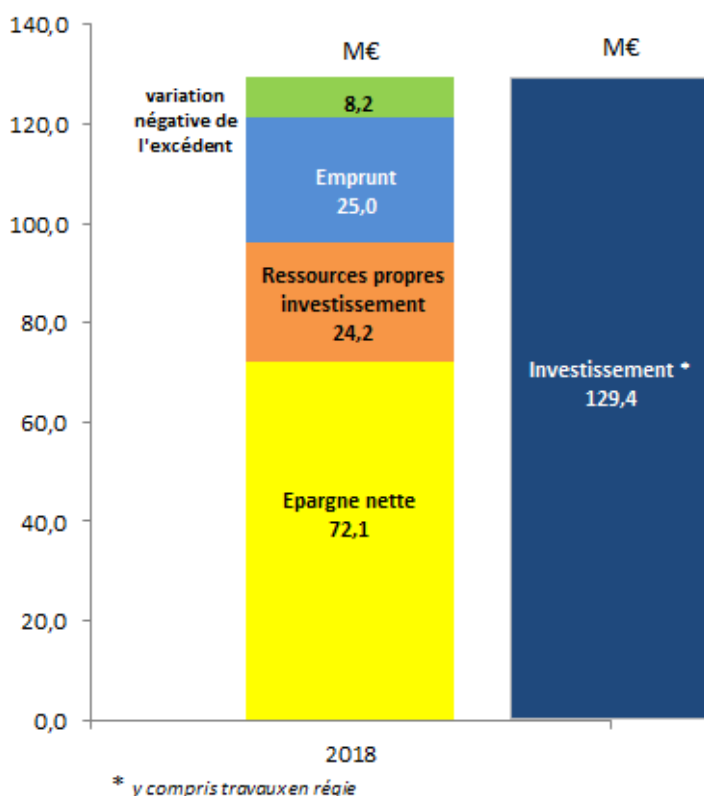
L'augmentation du volume de réalisation des investissements s'est accompagnée d'une hausse de l'épargne nette dégagée par la section de fonctionnement en raison de la modération de l'évolution des dépenses de fonctionnement et une évolution positive des recettes. Le financement par emprunt a donc été limité à 20 % des dépenses d'investissement. Pour mémoire, il représentait 35 % du financement des investissements en 2017.

Le volume d'emprunts mobilisés en 2018 s'est ainsi élevé à 25 M€ alors qu'il était de 45,4 M€ en 2017.

Par ailleurs, les investissements ont été financés à hauteur de 24,2 M€ par des recettes propres d'investissement, dont 10,2 M€ au titre du FCTVA ainsi que 4,4 M€ au titre de la dotation départementale d'équipement des collèges.

L'épargne nette dégagée sur l'exercice 2018, après paiement du capital de la dette et hors cessions d'immobilisations s'est établie à 72,1 M€ (hors reprise du résultat 2017), en intégrant le montant de la production immobilisée (4,9 M€), soit un niveau supérieur à celui enregistré au cours de l'exercice 2017 (49,4 M€).

La structure de financement de l'investissement s'est établie comme suit :



Compte tenu du remboursement de capital de la dette opéré en 2018, soit 55,3 M€, l'encours de dette au 31 décembre 2018 s'établit à 517,4 M€, soit une baisse de l'encours de 30 M€.

Au-delà de la seule limitation de l'évolution des dépenses de fonctionnement, le contrat financier passé avec l'Etat dans le cadre de la loi de programmation des finances publiques 2018 – 2022, porte également sur l'évolution de l'endettement du Département.

Pour 2018, il était ainsi prévu un désendettement de 16 M€. Le Département a donc largement respecté cet objectif, tout en augmentant le niveau de réalisation de ses investissements.

L'encours de dette du Département sur les 10 dernières années a donc évolué comme suit :

